



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

09 OCT. 2026

PUBLIE LE
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-206-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-206

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADHESION DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE A L'ASSOCIATION DU CINEMA
INDEPENDANT POUR SA DIFFUSION (ACID)

Rapporteur : M. Patrice LATRONCHE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 6ème Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du Lundi 21 Septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du Mercredi 23 Septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 5ème Commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du Lundi 21 Septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

L'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion est une association née en 1992 de la volonté de cinéastes de s'emparer des enjeux liés à la diffusion des films et d'accès aux programmeurs et spectateurs. Ils ont très tôt affirmé leur souhait d'aller échanger avec les publics et revendiqué l'inscription du cinéma indépendant dans l'action culturelle de proximité.

Les cinéastes de l'Association du **Cinéma Indépendant pour sa Diffusion** soutiennent et accompagnent chaque année une vingtaine de nouveaux longs métrages réalisés par d'autres cinéastes, français ou internationaux. Choisir ces films, c'est pour eux se poser la question du renouvellement et de la pluralité des regards en donnant de la visibilité à des œuvres insuffisamment diffusées.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'**Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion** pour le cinéma le Studio 66.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-206-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

ARTICLE 2 : APPROUVE la prise en charge de cette adhésion par la direction des Affaires Culturelles de la ville.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF